

SITE : ARRADON

NOTE N°: 04/ 2016

Rédacteur : JC LE FALHER

Arradon

Tel : 02 97 44 01 23

**OBJET: Réunion du Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance
ARRADON le 24 mai 2016**

Pièce jointe : Documents remis en séance

Présents :

Franck NOEL : représentant du Département du Morbihan
Arnauld DEVYS : Directeur Adjoint, Compagnie des Ports du Morbihan
Jean-Charles LE FALHER : Directeur des Ports du Golfe
9 plaisanciers membres du Clupipp

F. NOEL rappelle le rôle du CLUPIPP et son mode de fonctionnement : c'est un moment d'information et d'échanges entre les instances du port d'Arradon et les usagers titulaires d'un contrat de réservation de plus de 6 mois comprenant les mois de juillet et août.

61 personnes sont inscrites sur la liste Clupipp

Election :

Suite à la démission de M. HOUDET, membre élu du CLUPIPP, une nouvelle élection a eu lieu. 3 personnes se sont présentées et 15 ont voté (compris les votes par correspondance).

- M. Jean-Luc TUAL a été élu (7 voix).

Après présentation de l'activité 2015 effectuée par JC.LE FALHER et A.DEVYS, sur la base du document remis en séance, plusieurs sujets ont été abordés :

1. Les difficultés de stationnement et l'engorgement des parkings sont évoqués.

Ces difficultés sont récurrentes et bien connues de la Compagnie des ports du Morbihan et de la municipalité d'Arradon. La commune d'Arradon travaille depuis maintenant plusieurs années sur ce sujet sensible. Elle espère aboutir sur l'acquisition de terrain supplémentaire et réfléchir à une offre globale. Néanmoins, la Commune, avec la participation financière de la Compagnie des Ports du Morbihan, va entreprendre des travaux de remise en état du parking de « Kérat » qui permettront de passer la saison dans des conditions d'accueil satisfaisantes.

DESTINATAIRES : Affichage en capitainerie
M. MERCIER, Maire d'Arradon

COPIES : Michel LE BRAS – Arnauld DEVYS

2. Stationnement des vélos sur le port.

Depuis la fin des travaux de la base nautique, l'offre permettant de stationner les vélos est insuffisante. La demande est relativement forte en saison. Une solution pour augmenter le nombre de range-vélos sera proposée rapidement afin de développer ces déplacements doux.

3. Avantages liés aux différents contrats :

Un rappel est fait concernant les différentes solutions de contrats proposés au port d'Arradon ainsi que leurs avantages. Une synthèse sera disponible en capitainerie et sur le site internet.

L'ouverture du site de Bois Bas « LES TERRE PLEINS DU GOLFE » prévue fin octobre 2016 permettra de bénéficier, pour certains types de contrat, d'avantages divers comme des séjours à terre gratuits ou des manutentions offertes.

4. Caméra de vidéo protection :

Un débat s'engage sur le rôle de la caméra de vidéo-protection installée sur la capitainerie. Cette caméra, filmant à 360°, a un rôle dissuasif important. Les images sont enregistrées en capitainerie et mises à la disposition de la police et de la gendarmerie sur leur demande.

5. Fragilité des structures flottantes :

Le 27 mars 2016, une tempête de secteur SUD avec des vents atteignant 60 nœuds s'est abattue sur le port d'Arradon causant des dégâts sur les infrastructures du port mais également sur des bateaux.

Les dégâts occasionnés concernaient aussi bien les structures flottantes récentes (2013) que les plus anciennes.

Le remplacement des pontons, programmé sur une période de 5 ans, est actuellement en cours. 120 mètres de ponton et 10 catways seront ainsi remplacés cette année.

6. Bateaux épaves :

Pour la sécurité des baigneurs et des pêcheurs, il faudrait envisager l'évacuation de ces épaves. Le sujet est à l'étude.

Arnauld DEVYS remercie l'assemblée pour leur participation active dans la vie du port et lève la séance à 12H30.